



Cours de préparation au Brevet Fédéral de Spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel

27ème session – 2023 à 2025

Généralités

- La 27^{ème} session est ouverte.
- Les candidatures définitives sont prises dans leur ordre de réception jusqu'au 30 septembre 2023.
- Les cours se déroulent les **vendredis de 09h00 à 17h00**.
- Le lieu des cours se situe à la Route du Grand-Lancy 6a, 5^{ème} étage du bâtiment Ports Francs à Genève (quartier Pont-Rouge).
- Le camp de préparation aux examens se déroule à l'Hôtel du Léman – Centre de séminaire situé au Chemin de la Fontaine 2, à 1805 Jongny-sur-Vevey.
- Finance du cursus de formation : **CHF 14'900.-**.
- Les examens auront lieu en automne 2025, les frais s'élèvent à **CHF 2'000.-**.

Documentation des cours

L'entier des documents nécessaires seront mis à disposition en ligne sur une plateforme à laquelle vous pourrez accéder au moyen des codes qui vous seront communiqués.

Le contenu de la plateforme étant identique pour toutes les sessions de brevet en cours, il est déconseillé d'imprimer l'entier des documents dès le début de la formation.

En effet, les dispositions légales, les tables techniques, les pratiques changent régulièrement, nécessitant des mises à jour ponctuelles par le corps enseignant.

Ainsi, nous vous recommandons de ne pas télécharger et imprimer les supports avec plus d'une semaine d'avance.



Programme

Branches

- Placements
- Droit
- Technique d'assurance
- Comptabilité
- Administration

Agenda

Le premier cours a lieu le vendredi 10 novembre 2023.

Le planning complet se trouve sur le site internet de l'école (www.espp.ch/brevet-federal/).

Contact

www.espp.ch
sandrine.genoud@espp.ch

Sandrine Genoud
+41 78 683 72 23

Informations sur les examens

Le guide complet d'examen est disponible sur le site internet de l'école.

Inscription

L'inscription aux examens doit comporter :

- a) un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat ;
- b) les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission ;
- c) la mention de la langue d'examen ;
- d) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.



Admission

Est admis à l'examen le candidat qui :

- a) détient le certificat fédéral de capacité d'employé de commerce (CFC), le diplôme d'une école de commerce reconnue par la Confédération ou la maturité cantonale ou fédérale (tous les types) ou encore une formation équivalente professionnelle ;
- b) dispose de 3 ans de pratique, dont 1 an au moins en lien avec la prévoyance professionnelle.

Epreuves

| <u>Branche</u> | <u>Type</u> | <u>Durée</u> | <u>Pondération</u> |
|-----------------------|-------------|--------------|--------------------|
| Droit | écrit | 2 h | simple |
| Technique d'assurance | écrit | 2 h | simple |
| Comptabilité | écrit | 2 h | simple |
| Placements | écrit | 2 h | simple |
| Administration | écrit | 4 h | double |
| Administration | oral | 30 minutes | simple |
| TOTAL | | 12h30 | |

Conditions d'obtention

- la note générale et la note de l'administration (écrit) sont d'au moins 4.0
- une note entre 4.0 et 3.0 est acceptée
- aucune note inférieure à 3.0 n'est admise